

21 avr 2017 -16:28

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2017

Adaptation au bien-être des allocations d'assistance sociale 2017-2018

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration.

Le projet d'arrêté royal contribue à mettre en oeuvre l'avis des partenaires sociaux quant à la liaison au bien-être. Dans cette optique, les montants de revenu d'intégration seront majorés de 0,9 % le 1er septembre 2017.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>